



illustration : Marc Boutin

Une proposition d'aménagement de la rue Sainte-Madeleine haute en couleurs réalisée par Marc Boutin, membre du comité aménagement urbain.

SAINTE-MADELEINE ET SAINT-AUGUSTIN: DES RUES PARTAGÉES, DES IDÉES AUSSI

Le 25 avril 2018, la Ville de Québec a présenté son projet de réaménagement dans le cadre de travaux majeurs qui viseront les rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine. [...]

PAGE 7

BOUCHERIE BÉGIN

LE COMPOP LANCE UNE CAMPAGNE

PAGE 6

CLSC HAUTE-VILLE

RETOUR SUR UNE SAGA
ADMINISTRATIVE QUI N'EN FINIT PLUS

PAGE 2

LE FRAPRU FRAPPE ENCORE

MANIFESTATION POUR RÉCLAMER
UN « VRAI CHANGEMENT » EN MATIÈRE
DE LOGEMENT !

PAGE 8

MOTS CROISÉS

PARCE QU'ON NE SE TANNE JAMAIS

PAGE 12



Problèmes de logement ??

Comité populaire Saint-Jean-Baptiste
418-522-0454

L'INFOBOURG



CLSC HAUTE-VILLE QUAND LE CIUSS DIT NON, LA MINISTRE DOIT AGIR !

Par Marie-Ève Duchesne

Journal de quartier publié à 6 500 exemplaires, cinq fois par an depuis 1990, *L'Infobourg* est un média libre et participatif qui défend sans ambages les droits et les intérêts des classes populaires. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs et auteures.

Une délégation du Comité populaire est allée, le 5 février dernier, interpellier le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale. La délégation a pu apprendre que l'administration du CIUSSS de la Capitale-Nationale ne prévoit pas rouvrir le sans rendez-vous au CLSC Haute-Ville aux personnes n'ayant pas de médecin de famille sur place. Cette situation perdure depuis le 6 mars 2017.

Écrivez-nous, passez nous voir!

Comité de rédaction pour ce numéro,

Fabien Abitbol Marie-Ève Duchesne,
Pascaline Lamare et Andrée O'Neill.

Ont aussi contribué

Vincent Baillargeon, Keven Bisson,
Yvon Boisclair, Marc Boutin, Véronique
Laflamme, Agathe Légaré, Réal Michaud,
Laurie Vallières, Nicolas Villamarin
Bonilla.

Mots croisés

Agathe Légaré

Graphisme

Anne-Christine Guy

Correction

Catherine Duchesneau

Photographie

Toutes les photos proviennent
du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste,
sauf avis contraire.

Publicité

Marie-Ève Duchesne (418-522-0454)

Coordonnées

780, rue Sainte-Claire, Québec, G1R 1P9
418-522-0454
www.compop.net
comite.populaire@videotron.ca

Veillez noter que notre politique d'information est sur le site web du Compop : compop.net/polinfo.

La publicité est la principale source de revenus de *L'Infobourg*. Le déficit d'opération du journal est assumé par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, un organisme communautaire principalement financé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, Centraide et par des activités d'autofinancement.



Une partie de la délégation du Compop posant fièrement devant les bureaux du ministère de la Santé et des Services sociaux à Québec.

Vincent Baillargeon, permanent au Comité populaire, trouve la situation désastreuse : « Alors qu'il semble y avoir une ouverture de la part de la nouvelle ministre de la Santé Danielle McCann, en novembre dernier, l'administration du CIUSSS a refermé la porte hier soir ». Pour le permanent, l'accès à des soins de santé, et ce, notamment pour les personnes les plus vulnérables du quartier Saint-Jean-Baptiste et des environs, a clairement été réduit depuis cette décision. De plus, ce dernier déplore le manque de connaissances du terrain qui justifie cette décision : « On nous a resservi les mêmes arguments que le gouvernement précédent sur l'importance que les personnes aient un médecin de famille. Même si on ne peut s'opposer à cette volonté, nous déplorons le manque d'accessibilité dans un quartier où les personnes possèdent peu de voiture et se déplacent à pied, où une école secondaire et plusieurs résidences pour personnes âgées se trouvent à proximité. »

Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste est d'avis que la ministre de la Santé, Danielle McCann, doit intervenir dans ce dossier. Rappelons que la nouvelle ministre avait mentionné, dans un article du journal *Le Devoir**, sa volonté de rouvrir les services de santé sans rendez-vous et disait avoir comme priorité le désengorgement des urgences en améliorant ce qu'on appelle les soins de première ligne. Toujours selon le Comité, le CLSC de la Haute-Ville doit absolument faire partie du projet de réinvestissement dans les soins de santé. Actuellement, ce sont les résidents et résidentes qui subissent les conséquences du massacre orchestré par l'ancien gouvernement.

Lors de la fermeture du service, plusieurs groupes communautaires ainsi que des citoyens et citoyennes avaient dénoncé la situation et ont organisé un rassemblement devant le CLSC, des lettres ouvertes, des points de presse ainsi qu'une pétition de 574 noms déposée à l'Assemblée nationale en juin 2017.

Une rencontre avec l'attaché politique de la ministre McCann

C'est suite à la réponse décevante donnée par le conseil d'administration du CIUSSS qu'une demande officielle de rencontre a été envoyée par l'organisme à la ministre. Une rencontre officielle avec l'attaché politique principal de la ministre de la Santé, Patrick-Emmanuel Parent, a eu lieu le 19 février. Lors de cette rencontre, M. Parent a affirmé que des ressources pouvaient être disponibles pour répondre aux besoins, mais que les décisions finales pouvaient être prises uniquement par le ministère de la Santé. L'intervention de plusieurs acteurs et des actrices est donc souhaitée dans ce dossier afin de permettre la réouverture du sans rendez-vous à toutes et à tous.

* Pour lire l'article : <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/542402/danielle-mccann-veut-rouvrir-des-services-de-sante-sans-rendez-vous>

**BIENVENUE
À ÉPICERIE
ET AUBERGE
J.A.MOISAN.**

699, rue Saint-Jean, Québec
Tél.: 418-522-0685
www.jamoisan.com
j.a.moisan@bellnet.ca

**LE CRAC
ALIMENTS SAINS
LA CAROTTE JOYEUSE**

690, rue St-Jean
Québec (Québec) G1R 1P8
Tél: 418-647-6881
Fax: 418-647-3953
Courriel: info@lecrac.com

LA LUTTE POUR LA RÉMUNÉRATION DES STAGES

Par Keven Bisson, étudiant en philosophie

Depuis quelques semaines, vous entendez peut-être parler de la lutte pour la rémunération des stages. En effet, les manifestations et les grèves étudiantes risquent d'être de plus en plus présentes dans les médias. Toutefois, l'apparition soudaine de cette lutte sur la place publique cache quelques années de demandes d'actions de la part du gouvernement. Des demandes qui n'ont pas été entendues.

Pour nous mettre en contexte, dans les programmes d'études professionnelles, au CÉGEP et à l'université, un des moyens utilisés pour former à l'emploi est le stage, c'est-à-dire un temps d'apprentissage pratique dans un milieu de travail. Durant cette partie de leur formation, les stagiaires effectuent des tâches et remplissent des fonctions qui servent à l'entreprise ou à l'organisme dans lequel ils ou elles font leur stage. Selon le mouvement, il serait donc légitime que, comme tout travail, celui-ci soit rémunéré.



Crédit photo : Réal Michaud

Le 9 février, une première manifestation sur l'enjeu de la rémunération des stages a eu lieu à Québec et a réuni une centaine de personnes.

Le mouvement pour la rémunération des stages promeut trois valeurs : la justice sociale, l'inclusion et la protection des étudiants et des étudiantes.

Certains stages sont rémunérés. Cependant, la rémunération pour certains stages et l'absence de rémunération pour d'autres créent des injustices sociales selon deux axes : le domaine d'étude et le sexe.

D'un côté, les sciences humaines et sociales, incluant notamment le service social, l'enseignement, l'histoire et la philosophie, sont les grandes laissées-pour-compte. En effet, elles sont souvent considérées comme des sciences de second ordre, car elles sont perçues comme ayant un rôle moins actif dans le secteur de la production. Elles concentrent plutôt leurs activités dans le secteur des services. Or, ce n'est pas parce qu'un stage vise le secteur des services que ce stage devient un service au sens « d'aide gratuite ». Les stagiaires en sciences humaines et sociales effectuent un travail au même titre que les stagiaires des autres branches d'étude, ce qui mérite un traitement égal.

De l'autre côté, et en lien avec ce premier axe, les sciences humaines et sociales sont généralement représentées de façon plus importante par des femmes que par des hommes. En effet, 74 % des personnes accomplissant des stages non rémunérés sont des femmes et la majorité d'entre elles sont en sciences humaines et sociales. Ainsi, le thème récurrent du travail non rémunéré des femmes est également présent ; il est un fait saillant, et il pointe une disparité dans la rémunération des stages.

Par ailleurs, la rémunération de tous les stages amènerait une plus grande inclusion des personnes désirent étudier. En effet, nous devons tenir compte du fait que certaines personnes doivent travailler durant leurs études. Si travailler et étudier est un défi lors des sessions avec des cours en classe, durant les stages, il est beaucoup plus difficile de gérer les horaires de travail, car les heures de stage et de travail sont souvent les mêmes. Donc, un stage rémunéré permettrait à ces personnes d'avoir un accès plus grand à la formation.

Enfin, le statut des personnes en stage non rémunéré est problématique. En effet, lors d'un stage non rémunéré, la personne n'est pas sous la protection des lois du travail, car elle n'a pas le statut de travailleur ou de travailleuse, ce qui peut entraîner certains trous de services. La rémunération de tous les stages permettrait d'offrir cette couverture en donnant le statut de travailleur ou de travailleuse aux stagiaires.

Les questions les plus fréquentes

Plusieurs milieux de stages dans les sciences humaines et sociales sont de petits organismes communautaires ou des organismes au budget limité. Est-il possible que le fait de devoir payer des stagiaires amène ces organismes à ne plus pouvoir offrir de milieu de stage, compte tenu de leur budget limité?

La demande est que la rémunération des stages se fasse par le gouvernement du Québec. Les petits organismes ne seraient donc évidemment pas pénalisés.

Pourquoi ce coût doit-il être assumé par le gouvernement?

La plupart des stages non rémunérés sont dans la fonction publique et ces stages formeront des personnes qui travailleront dans cette fonction publique : les enseignantes et enseignants, les infirmières et infirmiers, les travailleuses et travailleurs sociaux, etc. Donc, tout comme il est légitime que les entreprises paient la formation des personnes qu'elles emploieront, il est normal que ce soit le gouvernement qui paie les stages.

N'est-ce pas un peu exagéré de demander à être payé durant sa formation?

Ce qui est demandé par le mouvement est que ce soit le travail effectué qui soit rémunéré, et non toute la période de formation en stage. Par exemple, lorsqu'une personne fait son stage en enseignement et fait de l'observation, cela n'est pas considéré comme du travail, c'est de la formation au même titre qu'assister à un cours. En revanche, lorsque le ou la stagiaire fait de la correction, cela est du travail, et c'est cette partie qui est demandée à être rémunérée.

La lutte pour la rémunération des stages vise à améliorer la justice sociale pour les personnes étudiant en sciences humaines et sociales et les femmes, tout en permettant l'inclusion des personnes devant travailler durant leurs études. De plus, elle offrirait une protection minimale aux personnes en stage. D'un autre côté, les stages rémunérés ne pénaliseraient pas les petits organismes et permettraient au gouvernement de prendre ses responsabilités.

Enfin, ce qui est demandé est que le travail soit rémunéré et non le stage en entier, ce qui nous semble être une demande raisonnable, laquelle justifie de mettre des moyens de pression sur le gouvernement pour amener un changement.

VERS UNE CRISE GÉNÉRALISÉE DU LOGEMENT

Par Vincent Baillargeon

Les loyers de la région de Québec détiennent toujours la première place du loyer moyen le plus cher dans la province. Selon les plus récentes données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), il atteint maintenant 813 \$ (comparativement à 796 \$ pour Montréal et 770 \$ pour Gatineau).

Pour le quartier Saint-Jean-Baptiste, selon le dernier recensement, le loyer médian pour les ménages locataires est de 727\$. La hausse des prix des logements n'aide en rien les 1755 ménages locataires du quartier qui consacrent plus de 30% de leur revenu à cette dépense. Ces hausses de loyer contribuent à précariser les conditions de vie des locataires.

Hausse de loyer: estimation possible

Cette année, dix groupes communautaires de la région de Québec ont lancé une campagne d'éducation populaire contre les hausses abusives de loyer et ont multiplié les initiatives afin de rejoindre et d'informer les locataires de la région. Des milliers de dépliants ont été distribués aux portes ou devant les commerces, et une douzaine d'ateliers ont été donnés.



Crédit photo : Véronique Laflamme

Photo du rassemblement afin de lancer la campagne d'éducation populaire le 15 janvier dernier.

Les groupes communautaires, dont le Compop, proposent d'aider les locataires pour estimer leur hausse. C'est une estimation simplifiée à partir de trois ou quatre indicateurs pour détecter si une hausse est abusive. Il y a tout d'abord les estimations moyennes de la Régie du logement, les variations de taxes scolaires et municipales et, finalement, les travaux majeurs. Dans un contexte de baisse de taxes scolaires, les locataires doivent être sur le qui-vive face aux hausses demandées.

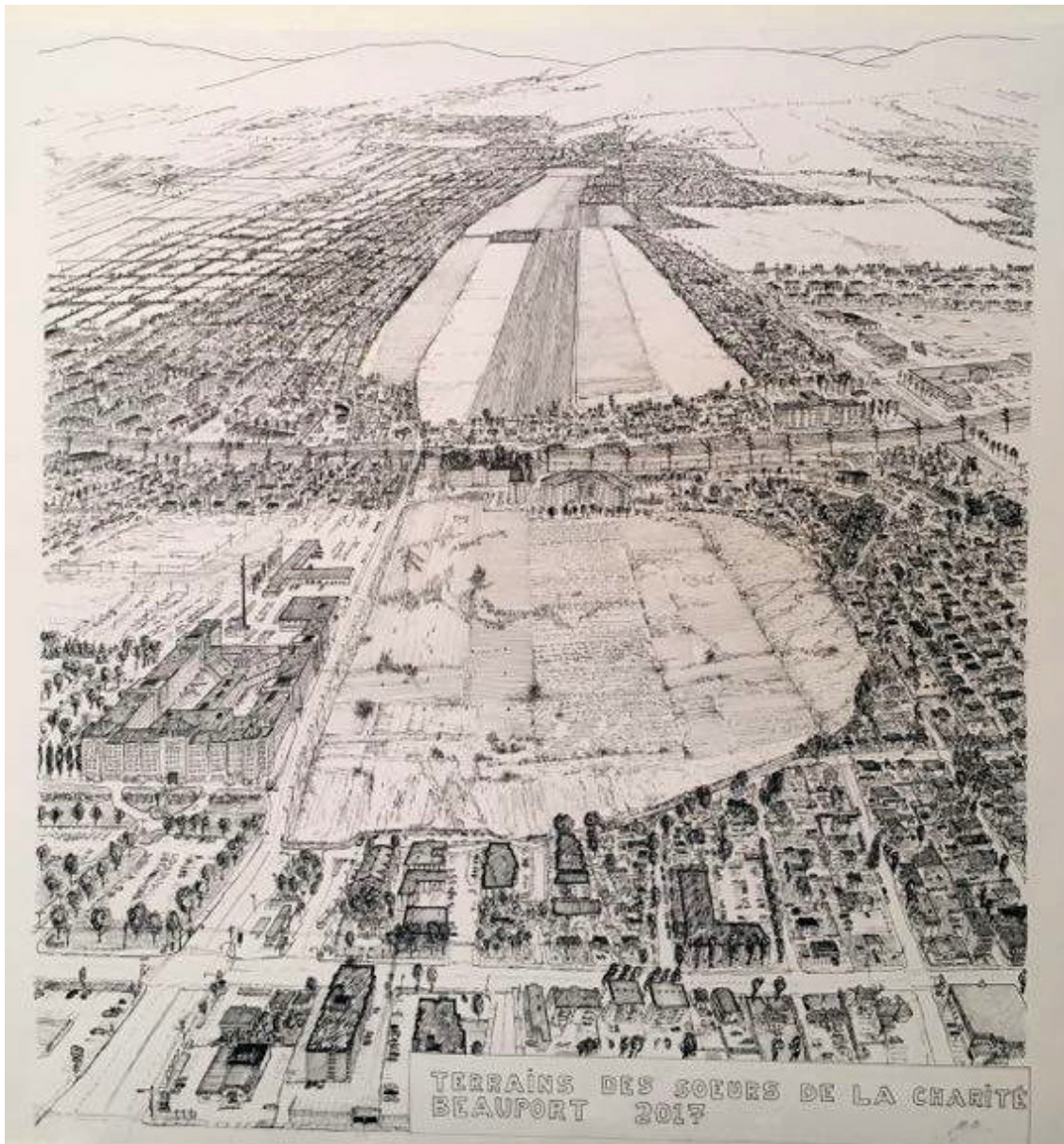
Des taux d'inoccupation préoccupants

Depuis un an, la SCHL constate une baisse significative du taux global d'inoccupation au Québec, qui est passé de 3,4% à 2,3%. La situation est doublement préoccupante dans certains secteurs ou pour certains types de logements. Par exemple, dans le secteur du Cap-Blanc-Vieux-Québec-Saint-Jean-Baptiste, le taux d'inoccupation des appartements pour les logements de deux chambres et plus se situe à 0,4%. On l'a vu dans le passé, quand pareille pénurie s'installe, les propriétaires en profitent pour exercer des pressions indues sur les ménages locataires et pour obtenir des augmentations de loyer abusives. Nombre de propriétaires exercent aussi, durant les pénuries, une discrimination ouverte, sans vergogne, lors de la mise en location de leurs logements vacants. Ils préfèrent notamment louer à des ménages sans enfant et à plus haut revenu, laissant en plan les ménages les plus pauvres et les plus vulnérables : les jeunes, les familles, les personnes racisées, les personnes à faible ou modeste revenu en font le plus souvent les frais.

Soyons vigilants et vigilantes!

LES FUSA, QU'EST-CE QUE ÇA NOUS DONNE À MANGER EN HIVER ?

Par Andrée O'Neill



Dessin de Marc Boutin illustrant les terrains des Sœurs de la Charité de Beauport, réalisé en 2017.

Difficile de « faire des choix santé » ou « d'adopter de saines habitudes de vie », comme nous le recommandait si chaudement le ministère du même nom dans l'ex-gouvernement libéral, lorsque notre garde-manger et nos espaces verts sont devenus des îlots de chaleur faits de belles-maisons-unifamiliales-garage-double-et-spa-à-voir-absolument-belle-opportunité-au-cœur-de-Beauport.

Mais c'est une contradiction qui ne pose pas de problème à la Ville de Québec ni au gouvernement de la CAQ, si on en croit le projet visionnaire imaginé par le promoteur Michel Dallaire, qui pourrait voir le jour sur les 200 hectares de terres que les Sœurs de la Charité lui ont cédées au prix de 39 millions de dollars. Et peu importe le drainage des fonds publics pour construire des aqueducs, des égouts, un réseau d'électricité, etc. Peu importent les coûts de santé publique entraînés par cette future mini-ville de 6500 unités d'habitation avec sa culture de l'auto et son mode de vie sédentaire. Il semble que ce qui rapporte des taxes foncières est toujours un bon investissement pour une Ville. Et puis quand on crée de la richesse, c'est pour mieux la partager ensuite : les profits (privés) de ce beau lotissement vont être reversés aux plus démunis*.

Pendant les quatre derniers siècles ou presque, les terres des Sœurs de la Charité ont nourri les populations environnantes. De la fin du 19^e siècle jusqu'aux années de la désinstitutionnalisation, elles ont notamment subvenu aux besoins alimentaires d'une très nombreuse clientèle de personnes atteintes de maladie mentale, dans ce qui est à présent l'Institut universitaire en santé mentale de Québec, mais qui s'est d'abord appelé Québec Lunatic Asylum, puis hôpital Saint-Michel-Archange, puis Robert-Giffard. Ces terres, qui étaient jusqu'à présent essentiellement consacrées à l'agriculture, sont parmi les dernières encore intactes à Québec.

C'est pour sauver ce patrimoine exceptionnel que l'organisme Protec Terre souhaite faire des terres des Sœurs de la Charité une FUSA (ou fiducie d'utilité sociale agricole). Pour Protec Terre, et pour quiconque a un peu de vision à long terme, la terre n'est pas un bien quelconque, mais un bien commun qu'il faut préserver pour nos descendants. Par conséquent, le fait de vendre des terres agricoles à des promoteurs immobiliers est une faute de justice intergénérationnelle. Protec Terre s'est donc donné pour mission de préserver les territoires agricoles du Québec au profit des collectivités, en accompagnant la création d'une FUSA. Les FUSA sont des organismes sans but lucratif qui protègent les terres agricoles à perpétuité en empêchant les spéculateurs et les promoteurs immobiliers de s'en emparer. Elles font aussi en sorte de réduire le fardeau financier associé à l'acquisition d'une terre, et favorisent un lien direct entre les agriculteurs et les consommateurs.

Afin de réaliser cet objectif de conservation de la terre pour les générations futures, les FUSA acquièrent des terrains par achat, par donation ou par la négociation d'ententes avec le propriétaire du territoire. Le sous-sol de la terre (appelé en termes juridiques le « tréfonds ») appartient à la fiducie et ne peut être revendu, mais la partie meuble (la terre à cultiver) est cédée à un exploitant qui doit observer les principes sur lesquels repose la FUSA : une agriculture de proximité, biologique et biodynamique, en lien étroit avec la collectivité. Cet exploitant peut revendre à qui bon lui semble, pourvu que ce soit à un prix abordable et que l'acquéreur respecte la vocation de la FUSA. La plus connue des FUSA est la Ferme Cadet-Roussel, en Montérégie. Il y a une FUSA dans la région de Québec, la Vallée des Prairies, à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, et Protec Terre a au moins six autres projets en gestation un peu partout au Québec.

Une solution miraculeuse, les FUSA ? Peut-être pas, mais une solution prometteuse pour conserver le patrimoine agricole, face à la tendance lourde de l'accaparement des terres et de la pression sur les exploitations agricoles, au Québec comme partout dans le monde. Une avenue innovatrice pour penser globalement et agir localement, un atout décisif pour limiter le réchauffement climatique aux deux degrés considérés comme un seuil critique par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (le GIEC). Un outil de premier choix pour empêcher le privé de s'enrichir aux dépens du trésor public. De la philanthropie et du développement durable dans le vrai sens du terme.

Pour réaliser son coquet quartier des années 1960, la Ville de Québec devra obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec la permission de dézoner les terres des Sœurs de la Charité. Une réponse favorable de la CPTAQ donnerait en principe le feu vert au projet de la Fondation Jules-Dallaire, mais on sait qu'en cas de refus, le gouvernement de la CAQ pourrait tout de même court-circuiter sa décision par un décret.

En se laissant aller au pessimisme, on peut désespérer de voir une FUSA prendre la relève des Sœurs de la Charité. Mais, pour parler le langage des communautés religieuses, il faut garder foi en la nature humaine, en sa capacité d'innovation et en son pouvoir de mobilisation. On ne sait jamais... une illumination au sein du gouvernement Legault ou une énième transfiguration du maire Labeaume, peut-être ?

* Par le truchement de la Fondation chemin d'espérance, créée en partenariat par les Sœurs de la charité et la Fondation Jules-Dallaire.



Charlotte, Solange et Jean-Philippe Courtemanche

L'inter Marché Saint-Jean

Livraison du lundi au samedi.
Ouvert tous les jours, de 8 h à 23 h!

418-522-4889,
850, rue Saint-Jean

LE CONSEIL DE QUARTIER : UN OUTIL DE PARTICIPATION CITOYENNE



Par Fabien Abitbol

Vous entendez parfois parler du conseil de quartier, vous ne savez pas trop ce que c'est ou vous souhaitez en savoir davantage? Ceci est pour vous!

Les conseils de quartier sont une idée vieille comme le monde. Sans remonter aux origines de la démocratie, dans la Grèce antique, les premières tentatives dont on trouve trace ont eu lieu en Allemagne, précisément dans le Berlin des années 1950. Mais la mayonnaise des «jurys citoyens» assurant la liaison gouvernants-gouvernés n'a pas pris.

Les premières expériences ont eu lieu à Porto Alegre (Brésil), en 1989, soit plus de dix ans avant le premier Forum social mondial (2001). Quelques années plus tard, en 1993, sous l'impulsion de Jean-Paul L'Allier, Québec s'y mettait. Jean-Paul L'Allier réalisait, quatre ans après son élection, un vieux projet qui avait germé dans les années 1970. Et, à titre expérimental, les deux premiers quartiers à être dotés d'un conseil de quartier furent le Vieux-Limoilou et... Saint-Jean-Baptiste.

Comment ça fonctionne

Chaque mois d'avril, dans chaque quartier, les résidents et les résidentes votent pour élire deux hommes et deux femmes dont les mandats ont une durée fixe. Les conseils de quartier sont composés de quatre femmes élues administratrices, quatre hommes élus administrateurs, et trois personnes cooptées par les administrateurs et administratrices. Il y a donc en tout au maximum onze administrateurs et administratrices, huit détenant un mandat de deux ans (les élus), trois avec un mandat d'un an (les cooptés). Par ailleurs, les personnes élues du district siègent de droit, avec un droit de parole, mais sans droit de vote. Ainsi, à Saint-Jean-Baptiste, le conseiller Jean Rousseau parle lors de chaque séance de son actualité en tant qu' élu, et répond aussi aux demandes formulées par le conseil d'administration. Les séances étant publiques, c'est aussi l'occasion pour les personnes qui y assistent de contacter directement l' élu, de faire part de ses préoccupations aux administrateurs et administratrices, de faire passer une information ou de faire part d'un projet et solliciter l'appui du conseil.

Les conseils de quartier à Québec ne peuvent siéger que s'ils obtiennent un certain quorum: cinq administrateurs et administratrices, dont trois élus. Dans Saint-Jean-Baptiste, le problème du quorum ne se pose pas vraiment, car le CA est toujours composé de huit à onze personnes (dix, depuis septembre 2018). Mais, par exemple, celui de l'Aéroport a failli disparaître, faute de bonnes volontés, et celui de Saint-Roch tourne depuis janvier dernier avec tout juste cinq personnes. Donc si vous résidez à Saint-Roch ou que vous y connaissez des personnes, vous savez ce qu'il vous reste à faire. Et même si vous résidez dans le faubourg Saint-Jean et que vous faites partie d'un organisme domicilié à Saint-Roch, vous pouvez vous impliquer en y étant coopté comme représentant ou représentante de cet organisme.

Chaque conseil de quartier est un organisme sans but lucratif, légalement enregistré, domicilié au bureau d'arrondissement, et doté d'un compte bancaire. Il peut donc aller chercher des commandites pour des projets spécifiques ou demander des sommes à la Ville, des montants, hélas, jamais revalorisés depuis plus de vingt ans.

Comme interlocuteur privilégié entre la Ville et la population résidente, le conseil de quartier traite majoritairement des affaires municipales. Il peut être saisi d'un sujet par la Ville ou faire montre d'initiative. Dans le cas de Saint-Jean-Baptiste, par exemple, lorsqu'un promoteur immobilier a voulu transformer l'ex-boucherie Bégin en condos, c'est la Ville qui a transmis le dossier au CQSJB. Et plus récemment, dans le cadre de son pouvoir d'initiative, le CQSJB a demandé à la Ville un recensement de l'occupation des places de stationnement résidentiel. Dans un autre domaine, divers comités travaillent en dehors des séances publiques sur des sujets spécifiques (comme la mobilité ou l'embellissement) et certaines choses fonctionnent de façon régulière avec moins de formalisme, comme la gestion de la page Facebook du conseil (Facebook/CQSJB).

Ce même conseil de quartier avait initié, à l'été 2015, des trousseaux de nettoyage contre les graffitis indésirables. À l'hiver 2015-2016, des concertations ont eu lieu à Montcalm avec d'autres quartiers. Puis, l'arrondissement a repris les trousseaux de nettoyage à son compte, en l'étendant à trois autres quartiers à l'été 2016. Et depuis 2017, la Ville s'est dotée d'un plan de lutte contre les graffitis. À côté de cela, le CQSJB a demandé (tout comme le Compop) une réduction de la vitesse. Vainement.

Ailleurs au Québec et dans le monde

À Paris, où la ville est dotée de 121 conseils de quartier (soit à peine plus que les 27 de Québec, au prorata de la population), il n'y a pas d'autonomie réelle, mais il existe une dotation budgétaire. Bien plus importante qu'à Québec, soit dit en passant. Les budgets y sont alloués de façon systématique et, pour déclencher un paiement, il faut passer par l'arrondissement, qui ensuite valide, puis transmet à la Ville. Le fournisseur de service doit patienter ainsi 90 jours. Chaque système possède donc ses lourdeurs.

L'expérience de Québec n'a pas essayé qu'en France. Au Québec, de nos jours, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation recense trois autres communes: Val-d'Or, Rouyn-Noranda et La Tuque. À La Tuque, si dix résidents et résidentes le demandent, un conseil de quartier peut être mis en place, composé de trois membres. À Val-d'Or et à Rouyn-Noranda, il faut réunir cinquante personnes y résidant pour qu'un conseil de quartier soit créé et le nombre d'administrateurs et administratrices varie entre cinq et neuf. Il est donc bien plus facile de créer un conseil de quartier à La Tuque (11 000 résidents et résidentes, dix demandeurs suffisent) qu'à Saint-Jean-Baptiste (9 000 résidents et résidentes, mais 300 demandes sont nécessaires).

IMPLIQUEZ-VOUS DANS VOTRE CONSEIL DE QUARTIER

Par Laurie Vallières, secrétaire du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste

L'assemblée générale annuelle du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste (CQSJB) aura lieu le mardi 2 avril 2019 au Centre culture et environnement Frédéric Back, l'occasion pour les résidentes et résidents de s'impliquer d'une façon ou d'une autre.

Le CQSJB est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Tout comme les autres conseils de quartier, le mandat du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste est de permettre à la population d'exprimer son opinion et ses idées sur des projets qui touchent son environnement et sa qualité de vie. Les sujets suivants sont régulièrement à l'ordre du jour des réunions du conseil: aménagement urbain et gestion du territoire, habitation, environnement, patrimoine, développement économique et commercial, circulation et stationnement, loisirs, culture, vie communautaire et sécurité publique.

Le mois d'avril est traditionnellement le mois des assemblées générales des conseils de quartier. Et cette année, Saint-Jean-Baptiste ouvre le bal. Ce sera l'occasion pour toutes et tous de prendre connaissance de notre bilan annuel de 2018, mais aussi de participer aux élections, ou même vous faire élire.

Chaque année, la moitié des administratrices et administrateurs élus est renouvelée. Il s'agit donc d'élire deux femmes et deux hommes pour vous représenter au sein de l'un des deux plus anciens conseils de quartier de Québec, puisque nous avons célébré nos vingt-cinq ans en 2018.


Si vous souhaitez vous présenter, vous devez résider sur le territoire couvert par le CQSJB, et recueillir dix signatures de résidentes et résidents. Pour davantage de détails, vous pouvez écrire à ConseilQuartier.Saint-Jean-Baptiste@ville.quebec.qc.ca ou nous joindre par notre page Facebook ([facebook/CQSJB](https://www.facebook.com/CQSJB)). Votre candidature devra être accompagnée d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, et vous pouvez soit l'envoyer à l'adresse courriel ci-dessus, soit vous présenter directement lors de l'assemblée.

Pour voter, vous devez vous munir d'une pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile. Et évidemment assister à l'assemblée.

Vous pouvez également vous impliquer au sein de l'un de nos comités, sans faire partie des administrateurs et administratrices. Des comités travaillent actuellement sur les questions d'embellissement du quartier, de mobilité durable et de patrimoine.

Les rencontres publiques du CQSJB se déroulent habituellement le premier mardi soir de chaque mois, sauf en janvier, où la date est décalée, et en juillet-août, qui sont généralement des mois de relâche. Nos rencontres préparatoires ont lieu le lundi soir, huit jours avant la rencontre publique. Les comités, eux, se réunissent en fonction des activités prévues ou décidées par le comité lui-même.

On espère vous voir en grand nombre à notre AGA!



Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurances collectives

Michel Yacoub

- Assurance Collective
- Assurance Salaire
- Assurance Vie
- R.E.E.R Collectif
- R.E.E.R

501 14^e Rue
Québec, Qc. G1J 2K8
Tél. : (418) 529-4226
Fax : (418) 529-4223
Ligne sans frais 1-877-823-2067
michel.yacoub@sympatico.ca

QUELQUES RÉFLEXIONS AUTOUR DE LA LUTTE ANTIRACISTE

Par Nicolas Villamarin-Bonilla

Il est de ces racismes que les gens ne veulent ni voir ni reconnaître, ni mentionner et encore moins combattre. Un peu par méfiance, ou peut-être par résignation, on laisse le racisme à l'abandon et à l'oubli, comme si on lui refusait une existence ou, au mieux, comme si on attendait son effondrement par enchantement. C'est du moins l'impression que laissent les principaux partis politiques de l'Assemblée nationale du Québec depuis les dernières années, notamment en ce qui a trait aux dossiers de la charte des valeurs québécoises et le débat entourant la laïcité, l'immigration, l'islamophobie, le racisme systémique et l'extrême droite. La liste est longue, malheureusement.

Le problème avec cette posture d'inertie, c'est que le racisme a ce petit côté insidieux qui fait qu'en le laissant dans l'invisible, il reprend des forces jusqu'à ne plus pouvoir se contenir et exploser au grand jour, et contre tout – un peu comme ce Voldemort* dont on ne veut pas et qu'on se refuse de nommer. Dans un sens, cette inaction trouve sa racine dans l'incompréhension du phénomène et, par conséquent, de ce que la lutte contre le racisme veut réellement dire. Car depuis que la Coalition pour l'égalité et contre le racisme systémique s'est donné pour objectif de revendiquer une commission d'enquête sur le racisme systémique au Québec, le débat social s'est construit davantage autour du concept de manière périphérique que sur le concept de racisme systémique lui-même. Essayons de comprendre l'ampleur de la situation.



visuel : REPAC 03-12

Le racisme est un ensemble de relations sociales qui catégorisent ou classifient des groupes sociaux en fonction de leurs phénotypes ou de leur vision du monde, tout en les insérant dans une structure hiérarchique du pouvoir. Cela a comme produit la « race », entendue non pas comme un élément biologique, mais plutôt comme un produit social qui se reproduit dans un ensemble hétérogène d'expériences individuelles et collectives. En ce sens, lutter contre le racisme n'est pas uniquement lutter contre une chose précise, mais contre un ensemble de choses qui peuvent se lier à d'autres formes de violences sociales. Ce n'est donc pas une erreur de promouvoir l'imbrication des luttes sociales, telles les luttes féministes et anticapitalistes, pour ne prendre que ces deux exemples.

Partons de notre expérience de quartier et du Comité populaire pour bien démontrer comment s'insérer dans une lutte, qui a priori n'est pas antiraciste, peut effectivement

barrer la route au racisme. Lorsque nous lisons le dernier « Dossier noir – Logement et pauvreté au Québec » du FRAPRU ou les revendications de la Coalition pour l'égalité et contre le racisme systémique, nous sommes en mesure d'identifier un problème dont les personnes racisées font l'expérience lorsqu'il est question d'accéder à un logement convenable et décent. Non pas que ces dernières soient les seules à être dans cette situation – bien des personnes blanches sont brimées dans leurs droits –, mais que les personnes racisées vivent une situation davantage précaire et problématique.

Le droit à un logement décent, entendu dans son sens plein de satisfaction d'un besoin aussi fondamental que celui de disposer d'un abri sécuritaire, sain et stable, fait partie du Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels, que le Québec et le Canada ont ratifié depuis 1976. Or, nous savons que, en s'informant sur la situation et en discutant avec des intervenants et intervenantes de terrain, la violation de ce droit est davantage problématique dans le parc locatif du secteur privé, y compris pour les personnes racisées. En ce sens, embrasser la lutte pour une amélioration réelle de l'offre de logement social (coopératives d'habitation, HLM et OSBL) signifie non seulement l'amélioration des conditions de vie des gens en général, mais également et surtout une barrière solide aux propriétaires sans scrupules qui n'hésitent pas à discriminer sur la base du statut citoyen, de l'origine ethnique ou de l'apparence physique. Le logement social offre une possibilité bien plus grande de lutter contre les préjugés et autres manifestations du racisme dans les relations de voisinage.

Enfin, espérons que ces lignes ne soient que les premières idées d'une réflexion collective et plus complexe que ce que nous avons eu jusqu'à maintenant à travers les médias, sur ce fléau qui se propage sournoisement dans la société québécoise et que les autorités politiques ne veulent pas prendre au sérieux.

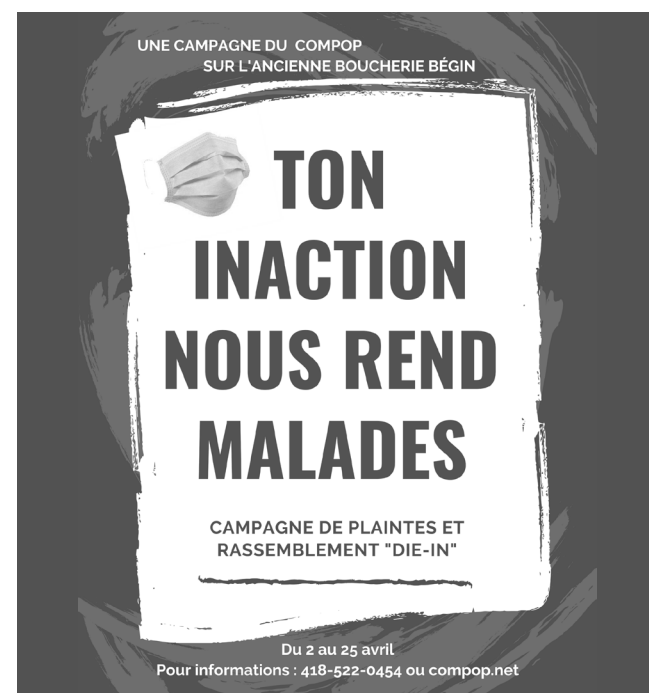
* Tom Elvis Jedusor (Tom Marvolo Riddle en version originale), également appelé « Lord Voldemort », est un personnage de la saga Harry Potter écrite par J. K. Rowling, et principal antagoniste de l'histoire.

ANCIENNE BOUCHERIE BÉGIN LE COMPOP LANCERA SA CAMPAGNE « TON INACTION NOUS REND MALADES »

Par Marie-Ève Duchesne

Depuis bientôt sept ans, l'ancienne boucherie Bégin n'en finit plus de se détériorer dans le quartier. Nombreuses sont les plaintes quant à cet édifice considéré par plusieurs comme une verrue. Ça suffit! À compter du 2 avril prochain, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste se met en campagne afin d'exiger la démolition de cet édifice dans les plus brefs délais et son expropriation afin que le terrain revienne à la communauté.

Le Compop considère que les divers promoteurs qui se sont succédés ont eu plusieurs chances de vendre leurs condos et que les résidents et les résidentes méritent mieux qu'un édifice décrépi et nauséabond. C'est pourquoi il interpellera la population locale dans les prochaines semaines afin qu'elle se mobilise dans ce dossier.



Plusieurs actions et moments forts marqueront le mois d'avril. Voici les moments de mobilisation qui vous attendent :

2 avril - Lancement de la campagne

Rendez-vous à 11 h 15 devant l'ancienne boucherie Bégin pour un point de presse et une distribution de tracts. Masques chirurgicaux fournis.

23 au 25 avril - Envoi massif de plaintes

Du confort de votre demeure, vous pouvez contacter, lors de ces trois journées, la Ville de Québec en composant le 3-1-1 ou en écrivant par courriel à 311@ville.quebec.qc.ca. Un argumentaire sera disponible sur la page du Compop dans les prochaines semaines (compop.net). Vous pouvez aussi passer nous voir si vous avez envie de le faire « en gang » ou tout simplement pour avoir un coup de main :

- Le mardi 23 avril entre 14 h et 16 h à la Librairie Saint-Jean-Baptiste (565, rue Saint-Jean)
- Le mercredi 24 avril entre 17 h et 19 h dans les locaux du Compop (780, Sainte-Claire)
- Le jeudi 25 avril entre 10 h 30 et midi dans les locaux du Compop.

25 avril - Rassemblement et action die-in à 15h

Cette campagne culminera par un rassemblement, toujours devant l'ancienne boucherie Bégin, où une action de type die-in sera organisée. Venez nombreux et nombreuses exprimer votre indignation devant autant d'inaction.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus par téléphone (418 522-0454) ou par courriel (comite.populaire@videotron.ca).



visuel : Festival contre le racisme / Typhaine Leclerc

SAINTE-MADELEINE ET SAINT-AUGUSTIN : DES RUES PARTAGÉES, DES IDÉES AUSSI

Par Marie-Ève Duchesne

Le 25 avril 2018, la Ville de Québec a présenté son projet de réaménagement dans le cadre de travaux majeurs qui viseront les rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine. Parce qu'elle doit refaire les conduites souterraines, la Ville profitera de l'occasion pour enfouir une partie des fils d'Hydro sur ces deux rues et élargir partiellement les trottoirs.

Bien que les enjeux de sécurité ont été abordés à de nombreuses reprises pendant cette soirée qui se voulait consultative, aucune mesure pour atténuer la circulation de transit ni même la vitesse automobile dans le secteur ne fait partie du projet dans son état actuel.

Lors de la période des commentaires, de nombreux résidents et de nombreuses résidentes ont exprimé leur envie de redonner l'espace aux piétons en priorité. Le concept de rue partagée est revenu à de nombreuses reprises et un vote indicatif a même été demandé par un résident : plus de la moitié des personnes présentes se sont prononcées en faveur du concept. Néanmoins, la Ville a balayé le tout du revers de la main, prétextant que l'idée avait été explorée et que le nombre de véhicules ne le permettait pas. Aucune donnée supplémentaire n'a été fournie pour appuyer les dires des fonctionnaires municipaux présents.

Une consultation sans consultation

C'est à la fin de la rencontre que les résidents et résidentes ont appris que la « consultation » se terminait avec cette soirée. En effet, malgré les nombreuses réticences exprimées, le projet irait de l'avant et seules des modifications mineures pourraient y être apportées puisque les budgets ont déjà été autorisés depuis janvier 2018. C'est donc dans ce contexte que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste organisait, le 13 décembre dernier, une consultation citoyenne afin de réfléchir collectivement à un projet d'aménagement correspondant mieux aux souhaits des résidents et résidentes du faubourg.

Des idées partagées par plusieurs

Concernant la rue Sainte-Madeleine, la grande majorité des participants et des participantes s'entendent pour dire que cette rue aurait toutes les caractéristiques pour devenir une rue partagée, puisqu'il y a déjà peu de circulation automobile. Ainsi, il faudrait y abaisser la vitesse à 20 km/h et permettre la circulation piétonne en plein cœur de la chaussée. Une bande pourrait être conservée sur l'un des côtés de la rue seulement. On pense aussi à du verdissement sur la rue, particulièrement à l'intersection des rues Sainte-Madeleine et Saint-Olivier. Une zone de verdissement serait également souhaitée du côté nord, plus près de l'intersection Sainte-Madeleine et Saint-Olivier.

Pour faire de ces rues de véritables rues partagées, où les piétons et piétonnes seraient au cœur du projet, il nous faut également penser à un éclairage à échelle humaine plutôt que celui inspiré des grands boulevards qui polluent le paysage actuel et éclairent de façon surabondante les appartements des étages supérieurs. Un marquage différent au sol et des panneaux en nombre suffisant indiqueraient aussi aux automobilistes qu'ils entrent dans une zone particulière.

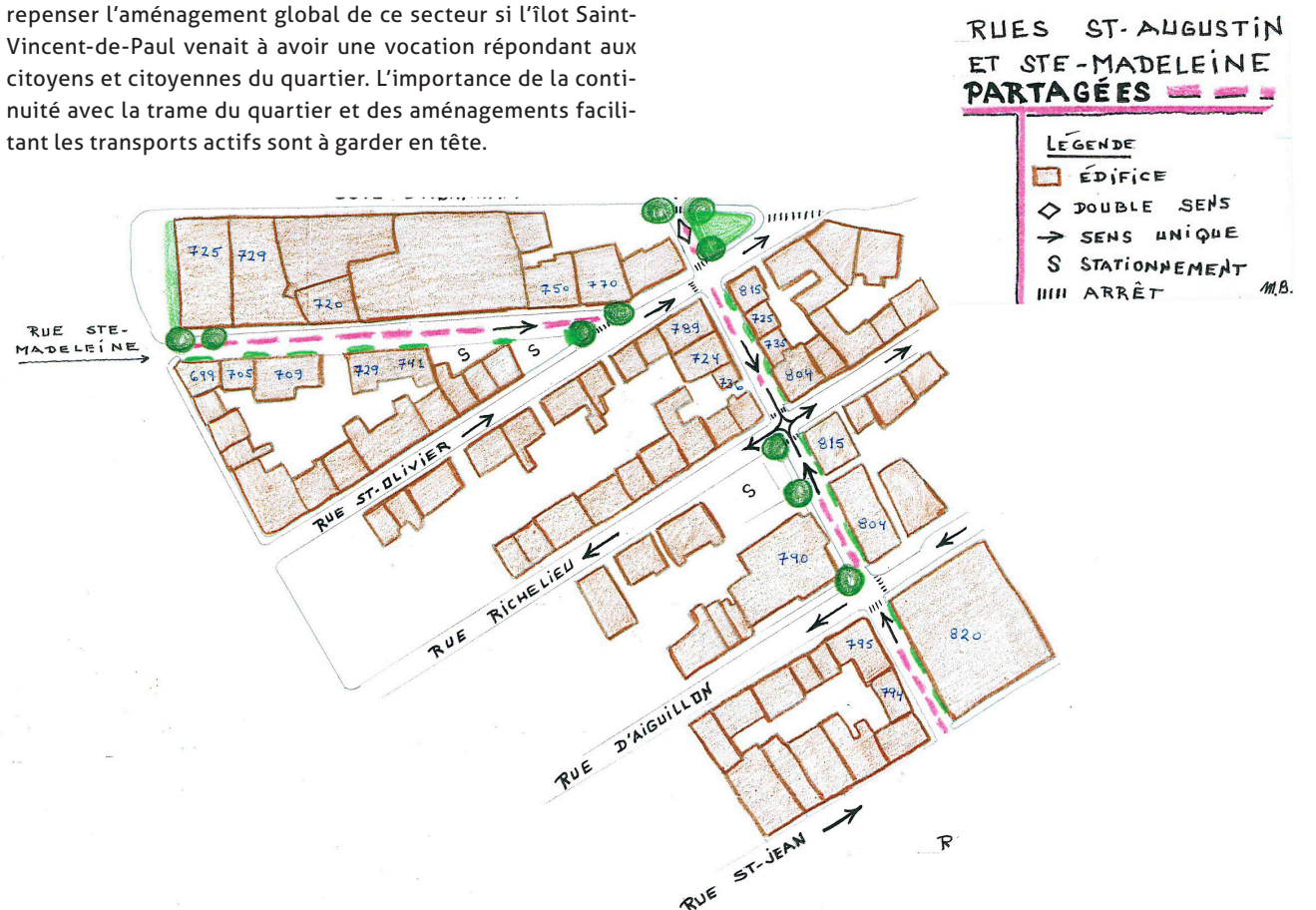
Concernant la rue Saint-Augustin, de nombreux irritants, causés par l'importante circulation de transit dans ce secteur, ont été nommés lors de la consultation du Compop. Un projet de rue partagée a également été exploré par une bonne partie des participants et des participantes présents lors de la consultation. Ce projet de rue partagée aurait cependant la particularité de changer le sens de la circulation sur une partie de la rue. En effet, le sens descendant de la rue Saint-Augustin serait conservé entre Saint-Jean et Richelieu. Mais le sens deviendrait ascendant entre côte d'Abraham et Richelieu. Ce changement à la circulation aurait pour effet d'atténuer la circulation de transit, fortement décriée.

En plus du changement de sens à la circulation sur cette rue partagée, on y trouverait les aménagements traditionnels revendiqués par le Comité populaire : marquage au sol et panneaux suffisants et clairs, éclairage à échelle humaine, trottoir sur un seul côté de la chaussée. Bien sûr, des espaces de verdissement seraient aussi à prévoir : notons particulièrement l'intersection Saint-Augustin et Richelieu, où le changement de sens de la circulation offrirait un espace à exploiter. Le parc Ozanam, au coin de Saint-Augustin et côte d'Abraham serait aussi à améliorer.

À noter que le projet de rue partagée sur Saint-Augustin inclurait la portion de l'autre côté de la côte d'Abraham, qui mène vers l'escalier Lépine. D'ailleurs, il serait important de repenser l'aménagement global de ce secteur si l'îlot Saint-Vincent-de-Paul venait à avoir une vocation répondant aux citoyens et citoyennes du quartier. L'importance de la continuité avec la trame du quartier et des aménagements facilitant les transports actifs sont à garder en tête.

Un manque de volonté politique?

Lors de l'assemblée régulière du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste du 15 janvier 2019, une quinzaine de personnes se sont mobilisées afin de présenter aux fonctionnaires présents les résultats de cette consultation citoyenne. Sans surprise, ceux-ci ont encore une fois rejeté les propositions mises de l'avant par les citoyens et citoyennes, ressortant tantôt les mêmes arguments contradictoires, tantôt le manque d'analyse des impacts d'un tel projet. Néanmoins, le Comité populaire continuera ses pressions auprès de la Ville de Québec afin d'obtenir un aménagement répondant aux besoins exprimés par les résidents et les résidentes. Un peu de volonté politique, s'il vous plaît!



Passez chercher
**VOTRE PIZZA PRÉ-CUITE
ET ÉCONOMISEZ LES TAXES!**



P I A
Z Z E
T T A

lapiazzetta.ca | 707, rue Saint-Jean | Québec | 418.529.7489

La pizza fine



MANIFESTATION POUR RÉCLAMER UN « VRAI CHANGEMENT » EN MATIÈRE DE LOGEMENT !

(La rédaction) À l'appel du FRAPRU, quelques centaines de personnes en provenance de Montréal, Gatineau, Sherbrooke, Québec, Châteauguay, Longueuil, Sorel-Tracy et Rouyn-Noranda ont manifesté dans les rues du centre-ville de la métropole le 7 février. À quelques semaines de son premier budget, le regroupement pour le droit au logement demandait au gouvernement Legault de relancer de manière ambitieuse le programme AccèsLogis et de réinvestir dans le logement social, afin de contrer la pénurie de logements locatifs qui atteint déjà plusieurs villes.



La manifestation et sa bannière de tête le 7 février dernier.

Sous le thème du jeu Serpents et échelles, les manifestantes et manifestants ont illustré les conséquences des obstacles à la réalisation de logements sociaux, en raison de l'insuffisance du financement d'AccèsLogis. Les principaux paramètres du seul programme permettant de développer des logements coopératifs et sans but lucratif n'ont pratiquement pas été indexés depuis 2009. Selon le FRAPRU, non seulement le nombre de logements sociaux budgétés annuellement depuis dix ans est insuffisant, mais une proportion considérable des unités annoncées n'ont pas été réalisées.

« Les conséquences de ce sous-financement ont atteint un sommet cette année, puisque seulement 731 nouveaux logements sociaux, soit moins du quart des unités annoncées lors du dernier budget québécois, sont effectivement sortis de terre », explique Véronique Laflamme, porte-parole du FRAPRU. « Alors que des centaines de milliers de personnes ont un besoin criant de logements décents, ce sont 15000 logements sociaux qui ont fait l'objet d'annonces budgétaires depuis dix ans et qui n'ont jamais été réalisés. C'est tout simplement scandaleux! », s'indigne-t-elle.

La porte-parole du regroupement s'inquiète de la déclaration de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, en janvier dernier, à l'effet que le gouvernement Legault serait en attente de l'aide financière du fédéral pour aller de l'avant. Elle rappelle qu'en campagne électorale, la CAQ avait promis de livrer pendant son premier mandat les logements sociaux déjà annoncés mais pas encore réalisés. « Québec doit effectivement aller chercher sa juste part des fonds fédéraux prévus dans la Stratégie fédérale sur le logement, mais ces sommes doivent servir à planifier encore plus de logements sociaux, pas à délester le Québec de ses responsabilités et à éponger la facture occasionnée par la négligence des gouvernements québécois antérieurs », explique Véronique Laflamme.

Si Québec tarde à livrer les logements attendus et n'utilise pas les fonds fédéraux pour en faire davantage, le FRAPRU craint une détérioration rapide de la situation du logement. Les données du Rapport sur le marché locatif de l'automne 2018 de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sont en effet alarmantes. Dans plusieurs régions métropolitaines et villes québécoises, les taux d'occupation des logements locatifs dégringolent en dessous du seuil dit d'équilibre de 3 %, voire sous la barre du 2 %, et les loyers y augmentent beaucoup plus rapidement que l'inflation. « On a tous les indices d'un retour à une pénurie grave de logements, en particulier dans les régions de Gatineau et de Montréal, de même qu'en Montérégie et dans les Basses Laurentides », souligne Véronique Laflamme.

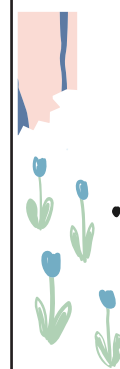
Selon le FRAPRU, faute d'investissements significatifs dans le logement social, des locataires risquent de se retrouver à la rue dans les mois et les années à venir, comme ce fut le cas au début des années 2000. « Il faut donner un grand coup pour augmenter le nombre de logements financés à chaque année, et maintenant plutôt que dans cinq ans. Si on ne fait rien pour mettre fin aux nombreux dénis du droit au logement, alors qu'on accumule les surplus budgétaires, quand le fera-t-on ? », conclut la porte-parole.

Au terme de la manifestation, les échelles et les serpents géants ont été installés devant les bureaux du premier ministre, afin de lui demander de faire le choix qui s'impose pour amorcer un vrai changement pour les personnes mal-logées.



POÉSIE URBAINE

Par Yvon Boisclair ▲ ▲ ▲



Rue Saint-Gabriel

Rempart protecteur

Coopératives en fleurs

Victoire des sans peur



Le Compop

Tour de garde

Avec lui on prend garde

Le Faubourg fleurit

Ses membres sourient

Ils sèment des idées

Ils jardinent le quartier



LA REVENGEANCE DES DUCHESSES QUAND LE CONTENU L'EMPORTE SUR LE CONTENANT

Par Pascaline Lamare

Du 1er au 15 février 2019 s'est déroulée la dixième édition de la Revengeance des duchesses, un concept qui se voulait au départ un pied de nez féministe aux Duchesses du Carnaval, et qui aura finalement réussi à enterrer l'original.

Fondée en 2010 par Marjorie Champagne et François Mercier, la Revengeance fait fi de l'apparence des aspirantes (et parfois des aspirants) et met à l'honneur les quartiers et les projets locaux qui les font vivre. Des quartiers qui ne sont pas nécessairement les mêmes d'une année à l'autre, et qui n'ont rien à voir avec les duchés traditionnels, allant de l'Île d'Orléans à Lévis, avec néanmoins une bonne représentation des quartiers centraux. Ainsi, Saint-Jean-Baptiste n'a pas eu de duchesse de la revengeance chaque année. Chaque duchesse est sélectionnée sur dossier.



Photo: Pascaline Lamare

Manifestation spontanée de la duchesse de Saint-Jambe, Hélène Matte, suite à son couronnement officiel à la Librairie Saint-Jean-Baptiste.

Hélène Matte, duchesse de Saint-Jambe

On connaît Hélène Matte pour ses activités culturelles dans le quartier. C'est à elle que l'on doit notamment le projet d'écriture «Vies de Quartier» (2016), regroupant textes, poèmes et dessins inspirés des lieux et personnages du quartier Saint-Jean-Baptiste, créé par ses habitants et ses habitantes. Couronnée fin janvier duchesse de Saint-Jambe, lors d'une cérémonie un peu déjantée à la Librairie Saint-Jean-Baptiste, Hélène Matte avait projeté de donner sa cagnotte royale à l'école Saint-Jean-Baptiste pour participer au financement du réaménagement du parc-école.

Adoubée par l'auteure Alice Guéricolas-Gagné (voir notre édition de décembre 2018), Hélène Matte rêve « que Saint-Jean-Baptiste devienne piéton, que l'église rouvre sous la forme d'une salle communautaire, que l'ancien Patro Saint-Vincent-de-Paul fasse place à un projet de logements accessibles autour d'un parc, et qu'on organise le retour du festival de l'humour noir dans Saint-Jambe ». Et surtout, elle souhaitait se servir de la Revengeance pour mettre en avant la conservation de la vocation agricole des terres des Sœurs de la Charité, un projet qui lui tient à cœur depuis un moment.

Carnaval et transgression

Faisant fi de la norme, la Revengeance n'a rien à vendre, si ce n'est de se réapproprier l'espace public en dehors du sentier où passent les chars du Carnaval. Pas besoin d'effigie pour participer, puisque les textes des aspirantes sont mis en ligne chaque jour, et qu'il suffit d'un clic pour voter pour sa duchesse préférée, et pour le projet qu'elle porte. Les diverses activités satellites organisées par la Revengeance sont également gratuites.

La reine est tirée au sort parmi les duchesses. Et un vote populaire permet à celle qui recueille le plus de voix de remettre un don en argent à un organisme ou un projet local après la soirée de couronnement. Cette année, Fre, duchesse du Vieux-Limoilou, gagnante du vote du public, a opté pour l'organisme Entraide Jeunesse Québec, dont le programme ViRAJ vise à prévenir la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes. Un vote qui aura été très serré, puisque la duchesse de Saint-Jambe est arrivée juste derrière.

Histoire d'être impertinentes jusqu'au bout, les duchesses 2019 ont choisi de partager la couronne : elles seront, ont-elles déclaré, sept reines. La couronne se promènera donc de duché en duché au cours de l'année. Et c'est Marjorie Champagne, reine-mère, qui en héritera en premier. Souhaitons longue vie aux reines de la Revengeance et aux projets locaux, féministes et inspirants qu'elles portent. À l'année prochaine !

ÎLOT SAINT-VINCENT-DE-PAUL : L'ESPOIR DE L'EXPROPRIATION EST REVENU

Par Vincent Baillargeon



Photo d'archives de l'une des nombreuses manifestations organisées par le Compop revendiquant un projet populaire pour le terrain de l'ancien Patro Saint-Vincent-de-Paul.

Alors que plus personne ne croyait que l'administration Labeaume (et bien d'autres avant lui) allait s'occuper de l'îlot Saint-Vincent-de-Paul, un cadeau des Fêtes est arrivé en retard.

Dès les premiers jours de 2019, la Ville de Québec a enfin mis sa menace à exécution et a exproprié la société d'immeubles de Jacques Robitaille afin de prendre possession du site du Patro laissé à l'abandon depuis des années. Mieux vaut tard que jamais, comme dit le dicton.

Ceci étant dit, la loi prévoit un délai de 30 jours au propriétaire pour contester l'avis d'expropriation devant la Cour supérieure. Cette demande a été produite et a été déposée le 17 janvier dernier. Une nouvelle saga judiciaire s'enclenche maintenant entre les deux parties. Nous nous serions bien passés de ces nouveaux délais. Cependant, la Ville ne doit en aucun cas abandonner ce dossier, l'enjeu étant trop important pour les résidents et résidentes du secteur.

Le règlement permettant l'expropriation du terrain (plan directeur d'aménagement et de développement relativement au programme particulier d'urbanisme (PPU) pour la colline Parlementaire, en vigueur depuis le 8 juillet 2017, prévoit que la Ville peut exproprier certains sites spécifiques en vue de les détenir, de les administrer ou de les offrir en vente à des promoteurs désireux de poursuivre la mise en œuvre du PPU dans des délais impartis. La Ville ne doit en aucun cas aller vers la dernière option.

L'avenir du site

Une fois l'expropriation effectuée, espérons le plus tôt possible, la Ville doit mettre en place les conditions pour la réalisation d'un projet répondant aux besoins des citoyens et des citoyennes plutôt que d'aller vers un promoteur privé et prendre le risque d'une nouvelle saga immobilière.

Le prochain projet doit palier les manques actuels du quartier. L'arrondissement de la Cité-Limoilou a un indice de canopée de 17%*, comparativement à 32% pour la ville de Québec. Cette statistique n'est pas sans rappeler que le quartier Saint-Jean-Baptiste n'a toujours pas de jardins communautaires.

Évoquons également le manque de logements sociaux dans le quartier. En effet, 1755 ménages locataires consacrent plus de 30% de leur revenu pour se loger. Encore pire, 390 ménages payent plus de 80% de leur revenu. Le quartier a grandement besoin d'un projet de logement social. Le site du Patro peut répondre à ce besoin.

Environnement immédiat

Nul besoin de rappeler que l'îlot Saint-Vincent-de-Paul est situé au carrefour de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Roch et du Vieux-Québec, ce qui en fait la porte d'entrée de la Haute-Ville, en plus d'être une zone protégée de l'UNESCO.

Le site, de par son lieu géographique, doit prévoir différents aménagements, en commençant par un lien mécanique entre la Basse-Ville et la Haute-Ville pour encourager les transports actifs. De plus, il faut voir à assurer la sécurité et la fluidité pour accéder au site, notamment la traverse sur la côte d'Abraham, qui donne sur la rue Saint-Augustin. Rappelons que la Ville prévoit des travaux majeurs dans ce secteur. Pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour améliorer la circulation des personnes à pied et à vélo? Le futur réseau structurant de transport en commun sera aussi un élément clé à réfléchir pour le secteur.

Pour répondre aux différents besoins du secteur et parce que les gens des quartiers centraux méritent un projet qui leur ressemble, la Ville doit continuer dans sa volonté d'expropriation et mettre en place les mesures nécessaires afin d'en faire un dessein à la hauteur du potentiel du site.

* L'indice de canopée est un indicateur reconnu pour exprimer l'importance de la forêt urbaine dans une ville et conséquemment la qualité de vie. Il permet de déterminer les secteurs où le couvert arborescent est jugé insuffisant, de fixer des cibles à atteindre et, finalement, de quantifier les efforts à déployer pour le renforcement de la forêt urbaine

**NOUS
NE
SOMMES
PAS**

SEULS

LE PODCAST DE CATH DORION

 **YouTube | CATHERINE DORION**

 **iTunes | NOUS NE SOMMES PAS SEULS**

 **Google Play | NOUS NE SOMMES PAS SEULS**

LES GROUPES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES RÉCLAMENT UN BUDGET POUR LA JUSTICE SOCIALE

(La rédaction) À l'occasion de la Journée mondiale de la justice sociale, le 20 février dernier, une coalition de groupes communautaires, syndicaux, écologistes et étudiants de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches a rendu visite à quelques ministères et au Conseil du trésor pour exiger un budget axé sur la justice sociale. Les groupes sociaux ont précisé leurs revendications pour le prochain budget : un réinvestissement dans les services publics, les programmes sociaux et le communautaire, des conditions de travail décentes (15\$/h), la rémunération des stages, des mesures majeures contre les changements climatiques et la lutte contre toute forme de discrimination.



Améliorer le filet de sécurité sociale et les conditions de travail

Pour son premier budget, le ministre des Finances compte sur plusieurs milliards de surplus, des surplus inédits construits par l'austérité libérale. « Le gouvernement se doit de réparer les pots cassés. Réparer le filet de sécurité sociale passe par un réinvestissement dans les services publics, les programmes sociaux et l'action communautaire autonome. Le prochain budget ne doit pas dilapider les surplus en baisses d'impôts pour la minorité fortunée, il doit préparer le terrain pour négocier de bonne foi avec le secteur public et pour répondre aux revendications des étudiants et des étudiantes qui exigent la rémunération de leurs stages », revendique Emma Parson, porte-parole de la manifestation.

Faire le choix de la transition juste et de la lutte aux discriminations

« Le prochain budget doit financer des mesures vigoureuses dans la lutte contre les changements climatiques. Les finances publiques doivent être mises au service d'une transition écologique juste, c'est urgent ! », souligne Anne-Valérie Lemieux Breton, également porte-parole. Les manifestantes et manifestants ont rappelé qu'aucune justice sociale n'est possible au Québec sans s'attaquer à toutes les formes de discrimination, dont celles vécues par les femmes et les personnes racisées. « Les projets du gouvernement Legault face aux personnes immigrantes nous inquiètent au plus haut point. Si elles se réalisent, ces politiques racistes et sexistes nous éloigneront encore davantage de la justice sociale », ajoute madame Lemieux Breton.

Des actions unitaires avaient lieu aux quatre coins du Québec lors de cette journée.

COMITÉ POPULAIRE SAINT-
JEAN-BAPTISTE

POUR UNE VIE ASSOCIATIVE
ENRICHISSANTE

IMPLIQUE-
TOI AU
COMPOP



En ligne : compop.net/node/14
En personne : 780, rue Sainte-Claire



CONNAISSEZ-VOUS LE PROGRAMME ALLOCATION-LOGEMENT ?

(La rédaction) Vous pouvez bénéficier du programme Allocation-logement si vous consacrez une part trop importante de votre budget à vous loger et que vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- ✦ vous êtes une personne seule âgée de 50ans ou plus;
- ✦ vous êtes en couple et vous ou votre conjoint êtes âgé de 50ans ou plus;
- ✦ vous faites partie d'un ménage à faible revenu (composé, par exemple, de travailleurs ou travailleuses, d'étudiants ou d'étudiantes ou de prestataires de l'assistance sociale) comptant au moins un enfant à charge.

Lors du calcul du montant de l'allocation, on tient compte du nombre de personnes dans votre ménage, du type de ménage, de vos revenus et de votre loyer mensuel.

L'allocation, qui peut atteindre 80\$ par mois, vous est versée mensuellement par chèque ou par dépôt direct. Vous pouvez habituellement la recevoir un mois après avoir rempli le formulaire.

Pour tout savoir sur ce programme : <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/votre-situation/aine/programme-allocation-logement/>

Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste « Une force dans le quartier »

Notre mission

Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste est un organisme communautaire à but non lucratif issu de l'implication et de la volonté des résidentes et des résidents du quartier Saint-Jean-Baptiste et dont la priorité est la défense des droits et des intérêts de la population.

Nos interventions visent la promotion d'un aménagement et d'un développement urbain qui tiennent compte de la spécificité du quartier. Nos actions sont également liées à l'amélioration des conditions de vie socio-économiques de la population. Depuis plus de trente ans, notre organisme lutte pour la protection du caractère résidentiel du quartier et pour l'accès à des logements décentes et abordables.

Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste appuie de nombreuses initiatives communautaires comme le site de compostage communautaire du faubourg, inauguré en juin 2005 dans le parc Richelieu.



De plus, le Comité populaire, par le biais de son journal *L'Infobourg* et d'autres activités publiques, informe et sensibilise la population, contribue à susciter réflexions et débats sur des sujets d'intérêt public comme il aide à sortir les ménages à faible revenu de l'isolement et à faire valoir leurs droits.



Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste défend les locataires. Il favorise aussi la formation de nouvelles coopératives d'habitation dans le quartier.

780, rue Sainte-Claire, Québec (Qc), G1R 5B9 | 418-522-0454 | comite.populaire@videotron.ca

Coupon d'adhésion Comité populaire SJB

Nom :

Adresse :

Code postal :

No de tél. :

Courriel :

Si vous êtes en accord avec la mission du groupe, il suffit de remplir le coupon et de nous le renvoyer à l'adresse ci-dessus, avec une cotisation de 5\$.

LE BOURDON
du faubourg

*Actualités,
Vie de quartier,
Histoire et patrimoine,
Agenda du quartier...*

Exclusivement en ligne sur
bourdonmedia.org

suivez @bourdonfaubourg sur



VIVRE, TRAVAILLER ET CONSOMMER
SAINT-JEAN-BAPTISTE



Bénévoles recherchés Tél. : 418 522-2179

Nous sommes présentement à la recherche de bénévoles !

Nous cherchons des chauffeurs et des accompagnateurs pour le service d'accompagnement-transport pour les rendez-vous médicaux (il n'est pas nécessaire de posséder une voiture). Nous sommes aussi à la recherche de bénévoles pour les visites d'amitié.

Si vous souhaitez donner un peu de votre temps à un organisme communautaire du quartier, téléphonez-nous !

Au plaisir de vous rencontrer !

L'équipe de l'Entraide du Faubourg
369, rue Saint-Jean
Québec (Québec) G1R 1N8

Depuis maintenant

40 ans

L'Entraide du Faubourg
Un organisme
communautaire
de soutien à domicile
pour les 55 ans et plus

ACTIVITÉS GRATUITES DANS LE FAUBOURG

Par Pascaline Lamare

MARS 2019

17

Croissants-Musique – Bomata, à 11h. Bomata est un groupe montréalais empreint de jazz et de musique du monde qui nous transporte dans des rythmes métissés. Sur scène, le chaleureux ensemble témoigne d'une grande complicité. Concert gratuit au **Grand Théâtre** (foyer de la salle Louis-Fréchette).

19

Les Presses de l'Université Laval et la Librairie Saint-Jean-Baptiste vous invitent au lancement du livre *Vivre en dialogue à l'ère du texto*, par Marie-Ève Marchand, qui aura lieu à partir de 16 h 30 à la **Librairie Saint-Jean-Baptiste**, au 565 rue Saint-Jean.

23

Cinéma d'hiver au **Passage Olympia**, à 19 h. Projection de courts métrages. Poêle au gaz sur place, chaises et couvertures disponibles.

27

La conférence «Sucre, vérités et conséquences», à 19 h. Cette conférence traitera de l'omniprésence du sucre dans l'offre alimentaire et de l'impact de la transformation alimentaire sur la qualité des aliments, au-delà de leur teneur en sucre. Elle invite aussi les participants et participantes à prendre conscience de l'impact de la production de sucre sur le plan environnemental et humain.

28

Cinéma d'hiver au **Passage Olympia**, à 19h. *Le fabuleux destin d'Amélie Poulain*. Poêle au gaz sur place, chaises et couvertures disponibles.

AVRIL 2019

1

UNIVERSITÉ POPULAIRE – « UNE HISTOIRE SOCIALE DU QUÉBEC EN IMAGES ET EN CHANSONS »

Dans le cadre des soirées de l'Université populaire, Pierre Fournier nous présentera quelques moments de l'histoire sociale du Québec à travers des images et des chansons. Organisée par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, cette soirée débute à 19 h à la **Librairie Saint-Jean-Baptiste**, au 565, rue Saint-Jean.

7

Rencontre tricot et crochet

Le tricot et le crochet sont mis à l'honneur tous les premiers dimanches de chaque mois au **Café l'Ascenseur**, de 13 h à 16 h. C'est l'occasion de pratiquer cette activité en groupe, de rencontrer de nouvelles personnes, et aussi de trouver de l'aide si besoin pour vos ouvrages en cours. Chaque participant peut apporter son expertise et permettre à tout le monde de progresser.

10

Midi-musique, à 12h10. Mini récital de musique de chambre. Concert gratuit au **Grand Théâtre** (foyer de la salle Louis-Fréchette).

28

Croissants-Musique – Guy Donis, à 11 h. Le banjoïste Guy Donis, la violoniste Marie-Soleil Bélanger et le contrebassiste Solon McDade nous offrent une séance de bluegrass progressif, de jazz grass ou de chamber grass. Peu importe le nom qu'on lui donne, l'écouter est la seule manière de rendre justice à cette musique.

Familles et enfants

La bibliothèque Claire-Martin propose plusieurs activités gratuites (avec réservation au 418 641-6798).

Un juge, un médiateur et un avocat vous outilleront pour préparer votre dossier, autant en demande qu'en défense!

Séances d'information gratuites

PETITES CRÉANCES

17 H 00 À 18 H 45
AU PALAIS DE JUSTICE DE QUÉBEC 300,
Boulevard Jean-Lesage, Québec (QC)
RC - 14

10 OCTOBRE 2018
12 DÉCEMBRE 2018
20 FÉVRIER 2019
10 AVRIL 2019
12 JUIN 2019

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
418.614.2470
(sans frais) 1.833.614.2470
vmorel@cjpqc.ca

Inscription en ligne sur Eventbrite!

Financé par:
Justice Québec

CENTRE DE JUSTICE

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	M	A	D	E	L	E	I	N	E		E	T	C
2		U	R	S	U	L	E		C	S	N		O
3	A	G	A	P	E	S		P	R	O	F	I	T
4	J	U	P	E		E	S	C	A	M	O	T	E
5	O	S	E	R	E	N	T		S	A	U	T	
6	U	T		E	X	E	R	C	E		I		C
7	R	I	O		P	U	I	N	E	E	S		U
8	N	N		E	R	R	E	R		T	S	A	R
9	E		E	P	O		R		G	A	E	L	S
10	M	A	N	I	P	E		G	R	I	M	E	E
11	E	N	F	E	R	M	E	R	A		E	A	U
12	N	I	L		I	O		I	V	A	N		R
13	T		E	V	E	I	L	L	E	N	T		S

C'EST LE TEMPS DES IMPÔTS!

(F.A.) Chaque année le même rituel: des feuilles et des feuilles à remplir qui donnent le tournis. Sans compter le risque de commettre une erreur. Mais saviez-vous que quelqu'un peut vous aider dans cette tâche?

Depuis 1988, Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada ont noué un partenariat pour aider les personnes qui n'ont pas les moyens de payer un professionnel et qui ne savent pas trop comment s'y prendre. Pour bénéficier de cette aide, offerte jusqu'en avril, vous devez avant tout avoir un revenu modeste (*).

Dans la région de Québec, une cinquantaine d'organismes peuvent vous aider. Et ils sont si rodés que peut-être ils vous permettront de bénéficier une prestation à laquelle vous avez droit sans en avoir jamais entendu parler.

Pour savoir à qui vous pouvez vous adresser pour bénéficier du «Service d'aide en impôt - programme des bénévoles», le mieux est d'appeler Revenu Québec au numéro sans frais 1-800-267-6299.

(*) 25.000\$ dans le cas d'une personne seule, 30.000\$ pour un couple (+2.000\$ par personne à charge), 30.000\$ pour un adulte avec un enfant à charge (+2.000\$ par personne à charge supplémentaire)

DÉNEIGEMENT

Une réclamation à faire auprès de la Ville de Québec? Voici ce qu'il faut savoir!

(La rédaction) Les équipes de déneigement de la Ville ainsi que leurs sous-contractants effectuent leur travail avec la plus grande vigilance possible. Il est néanmoins possible que leurs activités causent un dommage à l'un de vos biens.

Cependant, ce n'est que lorsque les opérateurs ont agi de façon fautive ou négligente que la Ville sera tenue de réparer le préjudice subi. Le fait de souffler de la neige sur les terrains privés ne constitue pas une faute; il s'agit d'un droit dont la Ville se prévaut.

Il faut comprendre qu'on ne peut contourner tous les obstacles avec la souffleuse. Par conséquent, les clôtures doivent être résistantes et solidement implantées et les végétaux doivent bénéficier de protections hivernales. Il faut également éviter que des biens se trouvent dans l'emprise de la rue ou trop près de celle-ci.

Processus de réclamation

Communiquez avec le personnel du bureau d'arrondissement La Cité-Limoilou au plus tard dans les 15 jours suivant la date de l'évènement ou dès que vous constatez le bris, si celui-ci n'était pas observable en raison de la neige. Selon la nature du bien abîmé, on enregistrera immédiatement votre demande d'indemnisation ou on vous informera de la marche à suivre pour produire un avis de réclamation.

Notez que pour un dommage occasionné par les activités de déneigement, la Ville accepte les avis de réclamation jusqu'au 15 mai.

Vous devez fournir toutes les preuves nécessaires pour établir la négligence de la Ville et votre préjudice : témoignage, photos, factures de réparation, etc. Sans preuve suffisante, la Ville ne pourra accepter la réclamation.

Source : https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/deneigement/bris_occasionnes.aspx

Les formulaires sont également disponibles à la même adresse.



75\$
pour une carte
d'affaires couleur

Annoncez-vous dans
L'INFOBOURG

vue par plus de

5000

personnes dans le quartier

Goarin

Massothérapie • Soins visage • Épilations

«Découvrez mon approche minimaliste
et holistique pour prendre soin de vous»
Isabelle Goarin

institutgoarin.com 418 261-4044
816 rue d'Aiguillon, Québec



*Les chocolats de Pâques Erico,
un péché trop mignon!*

Erico

CHOCOLATERIE CRÉATIVE
MUSÉE DU CHOCOLAT

LES GLACES
BIENTÔT
DE RETOUR!

634, RUE SAINT-JEAN, QUÉBEC | T. 418 524-2122 | ERICOCHOCOLATIER.COM

FEMMES DE TOUS ÂGES SANS EMPLOI RECHERCHÉES



Le RGF-CN réalise une étude en emploi et logement pour répondre aux besoins et réalités des femmes et lutter contre les préjugés qui influencent leur accès aux services.

**VOUS RÉSIDEZ SUR LE TERRITOIRE DE LA CAPITALE-NATIONALE?
VOUS POUVEZ PARTICIPER AUX FOCUS GROUP QUI AURONT LIEU PRÈS DE CHEZ VOUS.**

**Un lieu d'échanges confidentiel et sans jugement
Halte-garderie disponible
Compensation pour le transport**

Contactez-nous à projets@rgfcn.org ou au 418-522-8854, poste 222 pour plus de détails



Le Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale reçoit l'appui financier du programme de Promotion de la Femme de Condition féminine Canada.



Condition féminine
Canada

Status of Women
Canada

Canada



RGF-CN